

➤ ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF & SOCIAL (AES)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) est un diplôme de niveau V

Durée de la formation - 2 parcours possibles :

- Formation en 13 mois : en septembre
- Formation en 20 mois : en janvier et en mars

Rythme de l'alternance :

- 525 heures dont 378 heures de cours qui constituent le « socle commun »
- L'apprenti est présent dans son établissement en alternance avec des temps de formation en institut

Nombre d'heures théoriques :

- Une spécialité à choisir par le candidat (accompagnement en structure collective ou accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ou accompagnement à la vie à domicile) de 147 heures
- Un stage de 140 heures hors structure employeur

Pré-requis :

- Etre âgé de moins de 30 ans ou bénéficier d'une RQTH
- Avoir réussi les épreuves d'admission.

LE METIER

L'Accompagnant Educatif et Social accompagne des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité.

Il les accompagne dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs et veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

MISSIONS ET OBJECTIFS :

L'AES :

- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- Etablit une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Soutient et favorise la communication et l'expression de la personne
- Participe à son bien-être physique et psychologique
- Contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmet et rend compte de ses observations et de ses actions

afin d'assurer la continuité de l'accompagnement

- Evalue et réajuste régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne
- Selon son contexte d'intervention, intervient au sein d'une équipe pluri professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

L'AES PEUT EXERCER :

Dans des structures d'accueil petite enfance, d'enseignement et de formation, dans des lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, dans des établissements et services médico-sociaux...



DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF & SOCIAL

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs », il s'appuie sur des instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme.



DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI. Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.



LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(* Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)



MODALITES D'INSCRIPTION

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Inscription en ligne sur notre site internet : www.cfapss-normandie.com

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour passer les sélections.

03 • PARTICIPATION AUX ATELIERS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR

www.cfapss-normandie.com

LIEUX DE FORMATION

IRFSS

5 Rue du Gué de Gesnes
61000 ALENÇON

Tél : 02 33 31 67 00

www.irfss-normandie.croix-rouge.fr



IRTS NORMANDIE CAEN

11 Rue Guyon de Guercheville
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél : 02 31 54 42 00

www.irtsnormandiecaen.fr



Nous consulter pour connaître d'autres lieux de formation éventuels

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO

12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST

Tél : 02 31 53 98 38

www.cfapss-normandie.com